

Référence : C.2.2 – 3 - SIVED NG



Déploiement de la collecte en porte-à-porte en vue de la mise en œuvre d'une tarification incitative

C.2.2 Optimisation de la collecte des flux de collecte sélective (EMR, PAPIERS et VERRE)

ACTEUR ET TERRITOIRE



SIVED NG
Quartier de Paris, 174 route du Val
CS 70325 - 83175 Brignoles Cedex

Laurie Gaboriau
Chargée de projets
lgaboriau@sivedng.fr / 04 98 05 23 95

CONTEXTE

Jusqu'au 31/12/2023, le SIVED NG a porté la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés pour la Communauté d'Agglomération Provence Verte (CAPV). Plusieurs modes et fréquences de collecte des ordures ménagères et des emballages des ménages ont coexisté sur le territoire en raison du regroupement successif des communes.

En parallèle, des études de faisabilité pour la mise en œuvre d'une tarification incitative ont été mandatées en 2014 et 2022 afin d'évaluer un nouveau mode de financement du service public de gestion des déchets, jusqu'alors en TEOM.

La compétence collecte des déchets a été reprise par la CAPV au 1^{er} janvier 2024. A ce jour, aucune décision n'a été actée par les élus concernant le financement de la compétence déchets par une tarification incitative.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Répondre aux objectifs réglementaires (-15% de DMA/habitant/an à l'horizon 2030 par rapport à 2010 et déployer la Tarification Incitative (TI) auprès de 15 millions d'habitants en 2020, puis 25 millions d'habitants en 2025).
- Améliorer le service rendu aux administrés de l'Agglomération de la Provence Verte en faisant évoluer la collecte des déchets ménagers en porte à porte (PàP).
- Equiper les foyers d'un bac individuel à ordures ménagères résiduelles (OMR) et d'un bac à emballages (EMB). Ces bacs individuels

Objectifs quantitatifs

sont conçus pour être équipés d'une puce sous la collerette lors de la mise en œuvre de la TI.

- Réduire la production des OMR et augmenter le tri des EMB.
- Responsabiliser l'usager sur la production des déchets et réduire les incivilités.
- Harmoniser les modes de collecte et optimiser les transports.
- Respecter la réglementation sur la collecte en sac.
- Maîtriser les coûts.

Doter 8 000 foyers de 2 bacs individuels (120 L OMR et 240 L emballages)

8 360 foyers ont été équipés en bacs individuels entre novembre 2018 et septembre 2019.

Une réduction de 16% des OMR et une hausse de 40% des emballages ont été observés entre le début et la fin de l'opération.

Résultats quantitatifs

Les résultats obtenus vont au-delà des objectifs initialement prévus, non seulement en termes de tonnages mais aussi en termes de dépenses d'équipements (les dépenses effectives dépassent de plus de 100 000€ les dépenses prévues). La ventilation financière a donc été respectée et va même au-delà des objectifs fixés. Les dépenses ont été plus importantes que les projections qui ont été sous-évaluées à l'origine du projet.

Résultats qualitatifs

Amélioration du geste de tri et de la qualité du tri des habitants

MISE EN ŒUVRE

Description de l'action

1. Prospection au sein des quartiers visés par le changement en enregistrant les nouveaux points de collecte en PàP et les coordonnées des habitants
2. Boitage pour informer les habitants des dates de livraison des bacs à domicile et du démarrage de la collecte en PàP
3. Mise à jour des circuits de collecte et démarrage des nouvelles collectes en PàP avec ajustements
4. Réponses aux administrés via l'accueil téléphone, la boîte mail et une FAQ sur le site internet
5. Création d'outils de suivi des prestations et des réclamations des usagers



Planning

Date prévisionnelle de commencement : janvier 2018
 Date réelle de commencement : mars 2018
 Date prévisionnelle de fin : septembre 2019
 Date réelle de fin : décembre 2019

Année principale de réalisation

2019

Moyens humains

1 responsable collecte
 6 ambassadeurs du tri
 Prestataire de collecte
 Achat de bacs : 295 926 €HT

Moyens financiers

Véhicules de livraison et de collecte

Moyens techniques

Partenaires mobilisés

Bacs financés par des fonds européens (LIFE IP Smart Waste)

RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

Facteurs de réussite

Prospection sur le terrain en amont

Difficultés rencontrées

- Accessibilité des chemins
- Foyers non dotés de bacs (oublis)
- Foyers non collectés les 1ers jours (oubli de l'utilisateur ou du prestataire)
- Plaintes des usagers (oubli de collecte, bac OMR trop petit...)

Recommandations

- Signer une convention d'autorisation de passage ou laisser en point collectif
- Mettre en place un « SAV » efficace et réactif (suivi des prestations)
- Être à l'écoute, répondre aux besoins et sensibiliser les usagers